Brèves

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **92 (2020)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ARMOUP ET CCL

PETER GURTNER, PRÉSIDENT DE LA CCL

En qualité de représentant de la Centrale d'émission de logements CCL, j'ai le plaisir de féliciter l'association romande ARMOUP à l'occasion de son centenaire. Je profite de cette opportunité pour exposer brièvement le but de la CCL et les quelques points de convergence existant entre les deux organisations.

La fondation de la CCL a eu lieu sous forme de coopérative il y a 30 ans, en une période marquée par des taux d'intérêt extrêmement élevés. Son but est de recourir directement au marché des capitaux pour le financement de projets de construction des maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui lui sont affiliés. A cette fin, elle émet périodiquement des emprunts sur le marché obligataire, en collaboration avec la Banque cantonale de Zurich. Le produit de la souscription est mis – sous forme d'hypothèques normales – à la disposition des maîtres d'ouvrage participant à une émission, ce pour une durée déterminée, à un taux d'intérêt fixe et extrêmement favorable, grâce au cautionnement de la Confédération.

La CCL a fait ses preuves en tant qu'instrument attrayant pour le financement de maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Elle permet également aux acteurs à faible capitalisation d'accéder au marché des capitaux, offre une sécurité de planification à long terme, contribue à amortir les loyers et aide les investisseurs à réaliser des investissements sans risque. Par ailleurs, elle n'a causé aucune perte aux pouvoirs publics depuis près de deux décennies.

Une commission d'examen indépendante décide de l'approbation des demandes de prêt. La gestion opérationnelle des

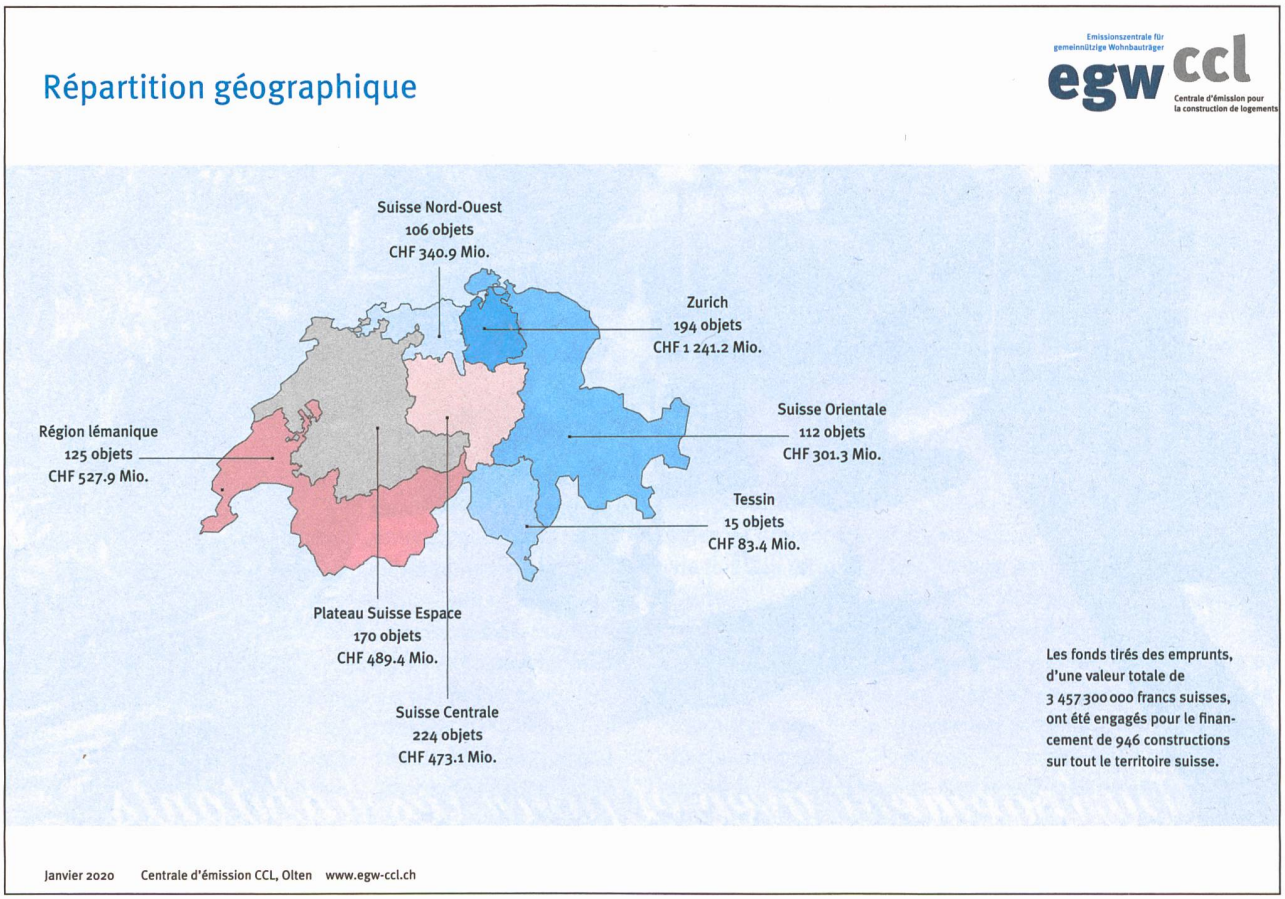

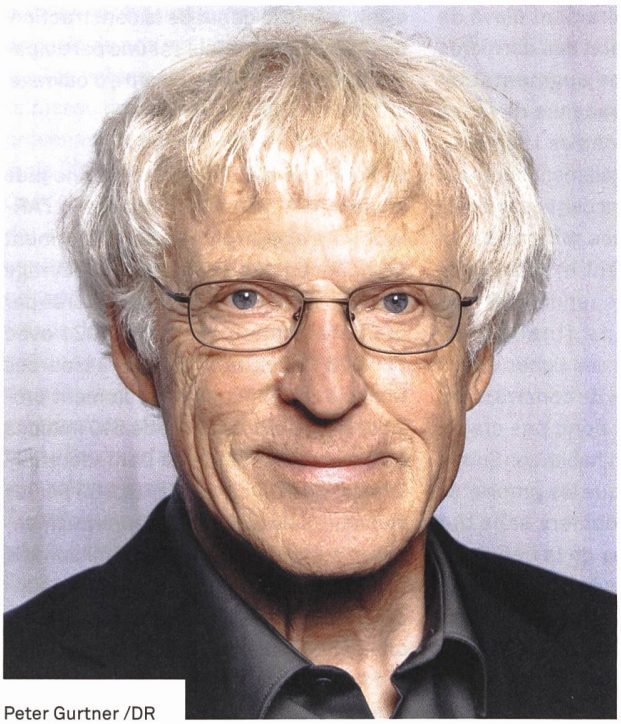

Peter Gurtner /DR

activités de la CCL incombe à la direction à Olten. Vu le manque de place, il n'est pas possible d'entrer ici dans les détails. Il est conseillé aux éventuels intéressés aux fonds de la CCL de consulter le site web www.egw-ccl.ch, où les procédures, les exigences et les délais à respecter lors de la demande de financement sont mis en ligne dans la langue de Voltaire également.

En ce qui concerne les relations avec l'ARMOUP, trois points sont essentiels:

- Tout d'abord, nombre de membres de l'ARMOUP sont aussi membres de la coopérative CCL et clients de celle-ci. Certains d'entre eux faisaient déjà partie des pères fondateurs ou du petit groupe de pionniers intrépides qui, en 1991, malgré le taux d'intérêt élevé de 6,5% de l'époque, ont participé aux premiers emprunts. Aujourd'hui, sur les 508 membres de la CCL, 83, soit environ 16,3%, viennent de Suisse romande. 53 d'entre eux bénéficient actuellement de 227 prêts finançant 8504 logements, pour un montant total d'environ 660 millions de francs. A fin 2019, ce montant représentait environ 19% de l'ensemble des prêts en cours, soit du total d'environ 3,5 milliards de francs. Le dernier contrôle de solvabilité a donné un très bon résultat pour les clients de Suisse romande. Pratiquement la totalité des bénéficiaires de prêts ont reçu une notation (rating) allant de bien à très bien.
- Deuxièmement, des représentants de milieux de l'ARMOUP ont toujours occupé et continuent à assumer des fonctions au sein d'organes et de groupes de travail importants de la CCL. Je ne peux pas les nommer tous ici, mais je voudrais mentionner au moins Edy Gianora, Hubert Graezer, Paul Batschelet et Flavio Guido, les anciens membres suisses romands du Comité de la CCL, et Philippe Favarger, le représentant actuel dans cet organe de direction.
- Troisièmement, l'ARMOUP et la CCL sont liées depuis près de 20 ans par une convention de prestations modérément rémunérées, dans le cadre de laquelle une coopération fructueuse entre les directions des deux organisations s'est développée au fil des ans. Le mandat confié à l'ARMOUP consiste principalement en la diffusion régionale d'informations sur les prestations de service de la CCL. Au cours des dernières années, un travail précieux a été réalisé par de nombreux participants avec le soutien logistique de la SCHL. Nous remercions ici pour leur engagement toutes les personnes concernées.

Pour les années à venir, je souhaite à l'ARMOUP un développement toujours couronné de succès ainsi que la continuité de nos bonnes relations. Cela suppose bien sûr que la CCL ait aussi un avenir et que le parlement se prononce une fois de plus en faveur de son droit à l'existence. Comme mentionné en introduction, les emprunts de la CCL sont garantis par la Confédération, ce qui requiert périodiquement un nouveau crédit-cadre. Le plus récent, d'un montant de 1,9 milliard de francs, date du printemps 2015. Il sera épuisé à fin 2020. La préparation d'une nouvelle demande de crédit est en cours. Les Chambres fédérales devront prendre une décision à ce sujet d'ici le milieu de l'année prochaine. Les convaincre de l'importance de cet objet sera donc ces prochains temps une tâche prioritaire pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique intéressés au maintien de l'existence de la CCL. Les membres de l'ARMOUP sont cordialement invités à participer également aux efforts entrepris dans ce but. L'année de votre jubilé offre un cadre approprié à cet effet. Un grand merci. ■